

**La présidente du conseil d'administration du service départemental  
d'incendie et de secours de la Haute-Saône**

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424-31, R 1424-12 et R 1424-18,

**Vu** l'arrêté du 5 janvier 2026 fixant la date limite des élections des représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale au conseil d'administration du service d'incendie et de secours et des élections des représentants des sapeurs-pompiers et des fonctionnaires territoriaux du service départemental d'incendie et de secours n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels à la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours,

**Vu** le procès-verbal relatif à l'élection des membres de la CATSIS établi le 22 juin 2026 suite à la réunion de la commission de recensement des votes.

**Arrête**

**Article 1** : L'arrêté DDSIS/R/N°13 du 28 octobre 2020 portant composition de la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours est abrogé.

**Article 2** : La composition de la commission administrative des services d'incendie et de secours du Service départemental d'incendie et de secours de la Haute-Saône est arrêtée comme suit :

- Président : Le directeur départemental des services d'incendie et de secours, ou, en son absence, le directeur départemental adjoint ;
- Membres de droit : le médecin-chef de la sous-direction santé ou son représentant, le référent mixité et lutte contre les discriminations, ainsi que le référent sûreté et sécurité ;
- Représentants des sapeurs-pompiers élus :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
<b>Sapeurs-pompiers professionnels officiers</b>	
Julien PERRIN François CARRIERE	Rodolphe TAILLARD Alexandre DE ABREU LOPES
<b>Sapeurs-pompiers professionnels non officiers</b>	
Stéphane GILLET Dimitri AIME Christophe DRUET	Eloi GALLAIRE Victorien GUIGNARD Geoffrey POILLET
<b>Sapeurs-pompiers volontaires officiers</b>	
Michel TOURDOT Angélique LOICHOT	Audrey CLOCHEY Martial BOISSON

<b>Sapeurs-pompiers volontaires non officiers</b>	
Laurent LAMARCHE Mylène GUYOT Eva GORRIS	Vincent GILLE Sébastien ESPINOSA Fabien DUCHAINE

- Représentants des fonctionnaires territoriaux n'ayant pas la qualité de sapeur-pompier professionnel élus :

<b>TITULAIRES</b>	<b>SUPPLEANTS</b>
Morgane BOULOGNE Jean-Christophe SCHAER	Corinne FIDON Jennifer LAROCH

**Article 3 :** Le directeur départemental du Service d'incendie et de secours de la Haute-Saône est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours de la Haute-Saône.

**Article 4 :** Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de BESANÇON dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-287000012-20260622-ARRETEDDDIS19-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/06/2026

Publication : 22/06/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



Fait à Vesoul, le 22 juin 2026

**La présidente du conseil d'administration du SDIS,**

**Edwige-EME**